



Conseil de villages ADZEUX - CORNEMONT- HOTCHAMPS

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ainsi que nous l'avions mentionné dans l'invitation distribuée par le Mouvement Citoyen (porte-à-porte auprès des villageois), le but des conseils de village est de permettre à chaque Sprimontois.e. de faire part de ses souhaits, demandes, propositions en vue d'améliorer la qualité de vie dans le village, que ce soit à titre collectif ou personnel.

Le Conseil de Villages est un processus que le Mouvement Citoyen voudrait voir se généraliser afin que chaque villageois puisse donner son avis et intervenir dans les décisions politiques qui le concernent. Cette gestion participative se mettra donc définitivement en place, si le Mouvement Citoyen fait partie de la majorité après les élections de 2024.

Le 29 novembre dernier, les villageois d'Adzeux, Cornemont et Hotchamps ayant répondu à notre invitation ont mené un débat serein, bienveillant et constructif; nous les en félicitons.

Plusieurs thématiques ont été abordées à propos desquelles nous avons interrogé le Collège Communal; vous trouverez ci-dessous les réponses qui nous ont été officiellement données. Dans la mesure de ses modestes moyens (puisqu'il siège dans l'opposition), le Mouvement Citoyen a pris en charge une série d'actions visant à répondre aux demandes qui ont été exprimées lors de ce Conseil de Villages.

I. URBANISME - ENVIRONNEMENT

ADZEUX : Les problèmes posés par les gîtes à Adzeux apparaissent comme majeurs, compte tenu des nuisances que certains de ces établissements génèrent.

Question au Collège : Les citoyens d'Adzeux s'inquiètent de l'augmentation du nombre de gîtes. Quelle est la politique du Collège en cette matière ?

Réponse du Collège : Au vu de la nouvelle législation, seuls les gîtes déjà existants seront dispensés de permis. Les bâtiments en cours de transformation/rénovation y seront soumis. Le Collège aimerait considérer comme « existant » uniquement les gîtes qui paient la taxe sur la location de lits. Un gîte déjà exploité actuellement, mais pour lequel le propriétaire aurait « oublié » de payer la taxe sera soumis à la nouvelle réglementation. Le ministre sera interrogé pour vérifier que cette manière de faire est adéquate. Une série d'autres questions seront posées pour éclaircir divers points notamment concernant les chambres d'hôtes. Un règlement communal sur les gîtes et chambres d'hôtes est également en cours de réflexion dans les services communaux. La question a été évoquée entre les bourgmestres de la zone de police afin que les communes se coordonnent en cette matière. Un rappel de ces nouvelles règles sera également inséré dans tous les permis d'urbanisme délivrés à l'avenir.

Note du Mouvement Citoyen :

Une nouvelle réglementation a vu le jour il y a peu. Désormais, les gîtes devront faire l'objet d'un permis d'urbanisme spécifique ce qui devrait permettre dorénavant la limitation du nombre de gîtes si la volonté politique y est favorable. Les villageois sont donc invités à rester attentifs à la position que prendra la majorité au pouvoir.

Le Mouvement Citoyen reste à disposition des villageois pour faire pression auprès de l'exécutif (pétitions, réclamations ...) afin que leurs souhaits soient respectés.

Concernant les nuisances (tapages nocturnes etc ...) les villageois sont invités à prévenir systématiquement les services de police. Le MCS demande expressément au Collège d'envoyer un rappel au propriétaire des gîtes concernant la réglementation en vigueur.

D'une manière générale, les villageois d'Adzeux, Cornemont et Hotchamps se plaignent du manque d'homogénéité des nouvelles constructions par rapport au bâti plus ancien.

Note du MCS: Le problème de l'urbanisme est mentionné dans la quasi-totalité des conseils de villages sur Sprimont, soit parce que les nouvelles constructions ne sont pas en harmonie avec l'environnement, (trop d'incohérences, les villages perdent de leur charme) soit parce qu'elles sont trop nombreuses.

Ainsi qu'il l'a organisé en septembre dernier sur la thématique «Les lieux de vie pour les aînés» et ainsi qu'il l'organisera au printemps prochain sur la thématique «la sécurité routière à Sprimont», le mouvement Citoyen organisera durant la période 2023-2024 un forum général sur l'urbanisme et l'environnement, destiné à synthétiser les souhaits des Sprimontois.e.s et à dégager les lignes directrices d'une politique d'urbanisme à long terme. Ces lignes directrices seront la base de la politique d'urbanisme menée par le MCS, si après les élections de 2024, notre Mouvement fait partie de la majorité au Conseil Communal. Si le MCS n'est pas dans la majorité, ces lignes directrices seront proposées au nouveau Collège Communal.

Question au Collège : Les habitants d'Adzeux souhaitent être informés quant à l'avenir du domaine « Hautes fagnes ». Que pouvez-vous leur dire ?

Information du MCS : Le Gouvernement Wallon a procédé à l'approbation définitive de 17 zones de loisirs concernées par le phénomène de l'habitat permanent. La commune de Sprimont a décidé en 2018 de s'engager dans la procédure de reconversion du parc résidentiel de week-end du Domaine "Hautes-Fagnes Relax" en zone d'habitat vert. L'objectif de cette mesure est d'améliorer la qualité de vie et d'habitat des personnes installées sur ces sites, de renforcer leur sécurité juridique. La zone d'habitat vert est une nouvelle zone urbanisable principalement réservée à la résidence. Elle doit répondre à diverses conditions:

- 1) superficie minimum des parcelles destinées à recevoir une résidence: 200m²
- 2) le nombre de parcelles à l'hectare ne peut être inférieur à 15 ni supérieur à 35
- 3) les résidences sont des constructions de 60m² maximum (sauf lotissement ou permis d'urbanisation existant).
- 4) à titre exceptionnel et pour autant que le nombre de parcelles qui leur est réservé ne dépasse pas 2% du nombre de parcelles de la zone, peuvent y être admises des constructions ou installations favorisant le tourisme alternatif répondant aux conditions visées au 3, ci dessus, en ce compris les yourtes et les cabanes dans les arbres.
- 5) la zone d'habitat vert doit accueillir des espaces verts publics couvrant au moins 15% de la superficie de la zone.

Elle peut également comporter, de manière complémentaire et accessoires, des activités d'artisanat, de l'équipement socio-culturel, des aménagements de services publics et communautaires.

HOTCHAMPS

Question au Collège : Le tilleul sur la place d'Hotchamps serait en propriété privée. La commune pourrait-elle envisager de le faire passer en domaine public ?

Réponse du Collège : Le Collège : ce n'est pas à l'ordre du jour...

Question au Collège : Les villageois souhaitent que les chemins de randonnées soient entretenus régulièrement (notamment le chemin du « trou du coq » (Hotchamps) et que des bancs, tables de pique-nique, poubelles soient installés. Pouvez-vous nous faire part des projets à court terme du Collège sur ces points ?

Remarque du MCS : le « trou du coq » est situé sur la commune d'Aywaille, l'administration communale de Sprimont n'est donc pas compétente.

Réponse du MCS : Vu que cette problématique est régulièrement soulevée lors des Conseils de Village, le MCS propose aux villageois qui le souhaitent de constituer pour ces projets d'aménagements, **un petit dossier avec photos**. Nous transmettrons au Collège l'ensemble des doléances afin de réaliser un projet global d'aménagement. S'il advenait que le Collège ne s'exécute pas et que le MCS se retrouve dans la majorité après les élections, nous nous engageons à mettre en œuvre ces travaux.

CORNEMONT

Question au Collège : Le village de Cornemont est particulièrement exposé aux bruits de l'autoroute; est-il envisageable de construire après étude, un mur anti-bruit ?

Réponse du Collège : Le Collège n'a jamais reçu la moindre interpellation à ce sujet. Lorsque ce type d'aménagement est construit c'est le long des autoroutes. La question doit donc être posée au gestionnaire des autoroutes. La Commune n'est pas compétente en la matière.

II. SECURITE

CORNEMONT

Les villageois demandent également l'aménagement de trottoirs dans les endroits où il est techniquement possible de les réaliser.

Plus précisément, la demande est pressante pour réaliser un trottoir permettant de joindre Cornemont à l'arrêt du bus express en direction de Liège.

Question au Collège : Est-il prévu d'aménager un trottoir qui rejoindrait le rond-point vers l'arrêt de bus de la ligne express ?

Réponse du Collège : c'est une charge d'urbanisme imposée au promoteur dans le cadre du permis octroyé pour la station-service dans le zoning de Damré.

HOTCHAMPS

Question au Collège : Pourquoi avoir enlevé les casse-vitesse à Hotchamps ?

Réponse du Collège : Il a été procédé à l'enlèvement des blocs de béton placés pour ralentir la circulation dans le cadre de la déviation (momentanée) de l'autoroute ; un dispositif différent (voté au conseil communal d'avril) va être installé (marquage au sol et plots en PVC).

ADZEUX

Question au Collège : l'installation d'un éclairage à l'arrêt de bus d'Adzeux est-il envisageable ?

Réponse du Collège : la demande a déjà été faite et sera rappelée.

III. AGENTS DE QUARTIER

Les villageois se demandent si ce statut existe toujours ?

Oui, ce statut existe toujours. Les villageois peuvent s'adresser directement au numéro de téléphone suivant : 04/364.22.71 ou par mail à l'adresse : ZP.Secova@police.belgium.eu

Voici par village, le nom des agents de quartier.

M. PIRARD	Mme STIZ	Melle MUYTERS	M. LEMAIRE	M. PAQUAY	Mme SCHILLINGS
Andoumont	Adzeux	Damré	Florzé	Chanxhe	Blindef
Betgné	Banneux	Hornay	Fraiture	Fays	Cornemont
Dolembreux		Noidré	Lillé	Lincé	Hotchamps
Gomzé		Ogné	Presseux	Rivage	Louveigné
Hayen		Sprimont	Rouvreux		Stinval
Les Forges					
Sendrogne					

Pour plus de détails, il faut savoir que les inspecteurs de quartier sont identifiables sur le site de votre police. il suffit d'indiquer le nom de la rue et on obtient le nom du policier de quartier.

IV. ECONOMIE

Question au Collège : Les villageois sont demandeurs d'une centrale (hall) réunissant les producteurs locaux (alimentation) de la commune ; que comptez-vous mettre en œuvre ?

Remarque du MCS : une initiative pour faire la promotion des producteurs sera faite au sein de l'office du tourisme qui a ouvert ses portes (le 9 juin). Le MCS étudie actuellement la possibilité de réaliser un marché hebdomadaire des producteurs locaux.

MARCHAND de GLACE ambulant.

Les villageois souhaitent le passage d'un marchand de glace ambulant.

Le mouvement citoyen interroge les glaciers situés sur la commune afin de savoir si l'un d'eux serait intéressé par ce marché.

V. SECURITE ROUTIÈRE

Question au Collège : Serait-il possible de mettre à sens unique le chemin longeant la nationale et débouchant à Cornemont ? En effet de nombreux villageois l'empruntent mais dans les 2 sens !

Les villageois demandent à ce qu'il soit accessible uniquement dans le sens de sortie de la sortie de Cornemont.

Il présente en effet plus de sécurité que la sortie par le rond-point.

Réponse du Collège:Le Collège : souhaite recevoir une demande officielle. Il faut toutefois être conscient que lorsqu'une voirie est mise en sens unique, la vitesse augmente et donc les risques d'accidents également. L'automobiliste ne s'attendant pas à rencontrer un véhicule face à lui il va plus vite alors que le risque de croiser des piétons ou des cyclistes reste bien réel. De plus, il existe un charroi agricole autorisé dans les deux sens sur cette voirie.

Le Mouvement Citoyen est disposé à aider les habitants dans la rédaction de la demande et la récolte de signatures et à relayer la demande officielle auprès du Collège. Nous sommes à disposition au 0495/759059).

Question au Collège : Serait-il possible de prévoir un feu ou un rond-point à la sortie de Cornemont au niveau de la nationale ?

Réponse du Collège : ce type d'aménagement a été demandé à plusieurs reprises et depuis plusieurs années. Cela n'a jamais été retenu par le Service Public de Wallonie (SPW) notamment pour une question de surface disponible et de rayonnement nécessaire, et de coût. Il faut savoir que cette sortie de Cornemont n'est pas reconnue comme accidentogène. Ce qui est par contre important, c'est le temps d'attente pour sortir de Cornemont ou pour sortir via la rue de la Légende un peu plus loin. C'est malheureusement le cas pour de nombreuses routes secondaires qui débouchent sur une voirie régionale.

Question au Collège : Il a été fait le constat que de nombreux quads et motos passent à vitesse élevée dans les chemins. Est-il possible de prévoir une signalisation adéquate tendant à résoudre ce problème (interdiction ? limitation de vitesse ? panneau de sensibilisation ? Il est question notamment du chemin qui va d'Adzeux à Louveigné, arrivant sur la route de Theux.

Réponse du Collège : oui, si cela est conforme à la législation. Il faudrait toutefois connaître les endroits concernés plus précisément.

Action du MCS : Merci aux villageois de nous communiquer les endroits précis où les problèmes se posent (photos et description). Le MCS envisage l'organisation d'un forum sur la sécurité routière dans notre commune pour la saison 2023-2024.

VI. MOBILITE

Question au Collège :Les villageois d'Adzeux se plaignent de l'absence de transport en commun.

Réponse du Collège : Le Collège transmettra.

Les participants au Conseil de village ont fait part des problèmes de mobilité rencontrés principalement par les jeunes sans moyen de locomotion (bus inexistant ou trop rares).

Action du MCS: Le Mouvement Citoyen a fait une demande au TEC via l'organe du «Bassin de mobilité» en date du 30 novembre, et a adressé un rappel en date du 26 janvier concernant une problématique semblable sur un autre endroit à Sprimont.

Le MCS intervient une nouvelle fois auprès de l'organe du «Bassin de Mobilité» et demande expressément au Bourgmestre Luc Delvaux d'intervenir personnellement en tant que représentant de la commune au sein de cet organe. A défaut, d'être entendu, le MCS tentera par voie de presse de faire avancer les choses. (Lettre ouverte aux Ministres HENRY et GILKINET).

Le «covoitstop» a également été abordé. A défaut d'être utilisé pour son objectif initial, l'infrastructure (poteaux) pourrait être utilisée pour d'autres usages, comme afficher la charte de la ruralité, annoncer la bienvenue, ou autre message positif.

Le MCS souhaiterait que le système covoitstop soit remis en ordre; ce système a dans son ensemble, bien fonctionné lors de son lancement, avant d'être repris par la province et que la nouvelle majorité de l'époque MR-PS s'en désintéresse. Il semble pourtant qu'il s'agit là d'une solution alternative intéressante au problème de mobilité. L'intention du MCS, s'il entrait dans l'exécutif (majorité), serait de relancer «covoitstop» en le modernisant.

VII. ÉNERGIES

Question au Collège : Qu'en est-il du projet des éoliennes et de la participation citoyenne qui y est liée ?

Réponse du Collège : les promoteurs sont actuellement en discussion avec RESA concernant le coût du raccordement qui a évolué depuis le début du projet. En ce qui concerne la coopération citoyenne, c'est en attente d'une meilleure connaissance du capital que la Commune devra apporter et du montant des coûts généraux et globaux. Tous les acteurs concernés doivent se rencontrer après le 15 mai. A la date de clôture (8 juin 2023) du présent rapport, la réunion n'a pas encore été tenue.

Électricité : Capacité du réseau RESA (de plus en plus de besoins). De plus en plus de problèmes sont relevés par les habitants de la commune sur le réseau électrique (coupure intempestive d'électricité); certaines installations photovoltaïques ne fonctionnent pas correctement. Le MCS constate, suite aux Conseils de villages, que ce problème se présente de plus en plus souvent en plusieurs endroits de notre commune.

Questions au Collège: Quelles actions avez-vous entreprises ou comptez-vous entreprendre vis-à-vis du Gestionnaire de Réseau de Distribution quant à ses obligations à assurer/assumer les raccordements et installations PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES sur la commune "dans un délai raisonnable"?

Pouvez-vous commander un inventaire/cadastre des ménages confrontés à ces mises en sécurité des onduleurs (via le GRD ou via une enquête publique) afin que les utilisateurs lésés puissent entreprendre une action commune et solidaire (que ce soit envers le GRD ou le régulateur en exigeant la suspension de la redevance Prosumer tant que les installations ne sont pas stabilisées).

Réponse du Collège: le Collège invite le citoyen à communiquer auprès de RESA les dysfonctionnements du réseau de distribution de l'électricité.

Il faut savoir qu'actuellement, tant RESA que l'administration communale sont incapables (pour diverses raisons) de dresser un cadastre des zones «à problèmes» concernant le réseau électrique sur notre commune !

Enfin, que comptez-vous faire pour informer le citoyen, avec le plus de transparence possible, des risques économiques potentiels liés à de telles installations de panneaux photovoltaïques ?

Actions du MCS:

Les conseillers communaux avaient déjà interpellé le Collège sur cette problématique lors du Conseil Communal du 16 novembre; afin de prévenir les candidats installateurs de panneaux photovoltaïques de possibles difficultés pour faire fonctionner leurs installations, le Mouvement Citoyen a demandé au Collège la publication d'un article d'information dans Sprimont Info, le journal officiel de la commune. L'article intitulé «trop de photovoltaïque tue le photovoltaïque» est paru dans l'édition du mois de décembre 2022.

Pour aider nos concitoyens à ne pas tomber dans le «panneau du photovoltaïque», il est rappelé, qu'afin de déterminer si l'installation de panneaux photovoltaïques sera compatible avec le réseau du quartier, il est conseillé de prendre préalablement contact avec RESA au 04/220.12.11 ou via l'adresse mail autoproducteur@resa.be

En cas de dysfonctionnement de votre installation, quelques solutions peuvent être envisagées : changement de phase, installation tri-phasée, compteur intelligent. Enfin, préalablement à la mise en place d'une nouvelle installation, n'hésitez pas à interroger vos voisins qui en possèdent, afin de vérifier si le réseau n'est pas déjà saturé. Veuillez également à ne pas surdimensionner votre installation.

Il y a une vidéo sur la page de l'asbl [beprosumer](https://fb.watch/kLkDR_2795/) https://fb.watch/kLkDR_2795/ qui explique très bien comment voir si son onduleur décroche. L'ASBL demande de leur signaler si on est dans le cas afin qu'ils cartographient les problèmes de décrochage. [https://www.beprosumer.be/geolocalisation/...](https://www.beprosumer.be/geolocalisation/)

VIII. DIVERS

Question au Collège : Certains villageois souhaiteraient l'édification d'un monument en mémoire de la chute d'un avion américain à hauteur du zoning de Cornemont actuel.

Réponse du Collège: il y a déjà de nombreux lieux de commémoration sur la Commune dont le monument érigé à Hotchamps assez proche.

Le mouvement citoyen a également relayé auprès du Collège le fait qu'à certains endroits, l'accessibilité des bornes d'incendie n'est pas optimale.

Bien cordialement, pour le Mouvement Citoyen de Sprimont, Isabelle Moreau, Sylvie Garray, Renée Peutat, Catherine Chapelle, Carine Parizel, Marie-Paule Labeye, Guy Seleck, Didier Loyens, Stéphane Watte, Olivier Rouxhet, Michel Beaufays et toute l'équipe MCS.